Coordinations des syndicats CGT du Groupe TOTAL



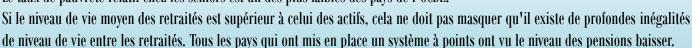
Réforme des retraites Les idées reçues battues en brèche

Le 18 Novembre 2019

Le système actuel est à bout de souffle, cette réforme est nécessaire.

Notre système de retraite est un des plus performants au monde.

Le taux de pauvreté relatif chez les seniors est un des plus faibles des pays de l'OCDE.





On ne peut pas augmenter le taux de prélèvements obligatoires, on ne peut pas augmenter indéfiniment les cotisations.

Les cotisations font partie du salaire (c'est du salaire socialisé). En augmentant les salaires, on augmente les cotisations. Il faut faire cotiser tous les revenus. Aujourd'hui certaines formes de rémunération (intéressement, participation, épargne-retraite) ne sont assujetties à cotisations. En élargissant l'assiette des cotisations on augmente celles-ci. L'enjeu c'est la question de la répartition de la richesse produite, au moment où les dividendes versés aux actionnaires battent des records



La réforme est faite pour sauver le système par répartition.

Le système actuel est à l'équilibre financier, le léger déficit résulte des dernières mesures gouvernementales qui ont privé la protection sociale de ressources. Un système en répartition ne peut pas faire faillite contrairement à un système par capitalisation.



En faisant sortir les hauts-revenus (supérieurs à 10.000€ mensuels) des cotisations, la réforme va les encourager à recourir à l'épargne retraite. La réforme est faite pour accompagner la baisse programmée des pensions, et inciter à recourir à l'épargne retraite (cf. les dispositions de l'article 71 loi Pacte). La baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers démontre la fragilité d'un système par capitalisation. C'est le blocage des ressources, par la mise ne place d'une cotisation définie et les nombreuses exonérations, qui fragilise notre système.

La réforme crée un système plus juste.

La retraite est le reflet de la vie professionnelle, si on ne corrige pas les inégalités durant la vie active, celles-ci perdureront à la retraite. Il faut donc s'attaquer aux inégalités de carrière durant la vie active, à commencer par la question de l'égalité salariale femme-homme. Il n'y a pas de volonté politique de ce gouvernement pour s'attaquer à ces inégalités.



Supprimer les régimes (spéciaux) ne résoudra pas les inégalités qui existent actuellement à la retraite, puisqu'elles résultent des inégalités durant la vie professionnelle. La question des carrières plates est étroitement liée à celle de l'indexation des salaires portés au compte.

La justice ce n'est pas l'alignement sur le moins disant, mais au contraire d'harmoniser par le haut. C'est comme cela que s'est construit notre système en permettant notamment aux salariés du privé de pouvoir bénéficier d'avantages acquis dans le public (MDA pour les mères par exemple

La réforme est «féministe».

La réforme ne corrige pas les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, ni ne corrigent les injustices qui touchent les carrières des femmes. Un système à points où le niveau de la pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière : dans chacune de ces situations, les femmes sont sur-représentées.



L'attribution d'une bonification de 5% par enfant est une amélioration, et particulièrement pour les femmes.



Dans un couple qui a 3 enfants, aujourd'hui ils bénéficient de 10% chacun, ce qui fera plus que 15% sur un seul d'entre eux. Le choix d'attribuer 5% à l'un des deux parents au choix est dangereux pour les femmes : il y a un risque réel de voir le choix être opéré en faveur de celui des deux parents qui a le plus gros salaire, et il s'agit le plus souvent de l'homme.

La réforme est pour un système plus solidaire.

Le système à points ne peut pas garantir les solidarités. A l'inverse, notre système actuel offre beaucoup de solidarité, il est construit dessus (c'est le sens des ordonnances de 1945 à la fondation de la Sécurité Sociale par A. Croizat). Aujourd'hui les mécanismes de solidarité font partie du cœur de notre système de retraite.



Dans le système à points, les mécanismes de solidarité sont à l'extérieur et dépendent des modalités de financement. Ils deviennent totalement dépendant des paramètres économiques de l'Etat, et peuvent donc être utilisés comme variable d'ajustement budgétaire.

La réforme offre plus de lisibilité.

Dans un système à points, on ne connaît la valeur exacte du point qu'au moment de liquider sa retraite. On ne peut pas déterminer à l'avance de combien on disposera de points, puisque leur acquisition dépend de l'évolution de notre salaire, mais aussi de la valeur d'acquisition du point : avec le même salaire on peut avoir moins de points.



Les retraités actuels ne seront pas concernés.

Les retraites actuelles dépendent des cotisations perçues. Dans la réforme où la masse des pensions versées doit être égal aux cotisations perçues, l'augmentation du nombre de retraités aura forcément un impact sur le niveau des pensions si on n'augmente pas les recettes.



